

## Règlement du Challenge 2017 du Pays Normand

### Article 1 :

L'ASACO Pays Normand organise un challenge dénommé :

### **15<sup>ème</sup> Challenge du Pays Normand.**

### Article 2 :

Les épreuves retenues pour ce challenge sont celles organisées sous l'égide de l'ASACO Pays Normand.

### Article 3 :

Ce challenge est réservé aux pilotes membres de l'ASACO Pays Normand, licenciés à la Fédération Française du Sport Automobile.

### Article 4 :

La répartition des points se fera de la façon suivante (selon les groupes et les classes de la FFSA) :

classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
groupe	6	5	4	3	2	1				
classe	12	10	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour les classes de moins de trois partants et les groupes de moins de cinq partants, les points seront divisés par deux, sauf si le pilote ou équipage est classé dans les dix premiers du classement scratch. Un coefficient 2 sera appliqué aux épreuves nationales.

### Article 5 :

Quatre classements distincts seront effectués :

un classement des pilotes de rallyes,

un classement des copilotes,

un classement des pilotes VHC (rallyes et course de côte confondus),

un classement des pilotes féminines.

### Article 6 :

Lors du classement final, en cas d'égalité, il sera tenu compte, pour chaque pilote ou copilote, du nombre de victoires de classes. Si l'égalité persiste, il sera tenu compte des secondes places et ainsi de suite.

### Article 7 :

Tous les cas non prévus seront réglés par le Comité Directeur de l'ASACO Pays Normand.

### Article 8 :

Remise des Prix : les modalités seront fixées par le Comité Directeur. Les récompenses ne seront remises qu'aux récipiendaires présents ou excusés, par écrit et après approbation du Comité Directeur de l'ASACO Pays Normand.

Les licenciés de l'ASACO Pays Normand, non adhérents à une écurie affiliée, n'auront que la moitié de leur prix.

## Règlement du Challenge 2017 des Commissaires du Pays Normand

### Article 1 :

L'ASACO Pays Normand organise un challenge dénommé :

### **15<sup>ème</sup> Challenge des Commissaires du Pays Normand**

### Article 2 :

Les épreuves comptabilisées pour ce challenge sont celles organisées sous l'égide de l'ASACO Pays Normand.

### Article 3 :

Ce challenge est ouvert à tous les commissaires licenciés à la Fédération Française du Sport Automobile.

### Article 4 :

La répartition des points, pour les commissaires effectivement en poste, se fera ainsi :

1 journée : 1 point,

2 journées ou 1 jour et 1 nuit : 2 points.

Un coefficient 2 sera appliqué aux rallyes régionaux et 3 aux rallyes nationaux.

### Article 5 :

Remise des Prix : les modalités seront fixées par le Comité Directeur. Les récompenses ne seront remises qu'aux récipiendaires présents ou excusés, par écrit avant la remise des prix et après approbation du Comité Directeur de l'ASACO Pays Normand.

## Règlement du Challenge du meilleur jeune de l'ASACO Pays Normand

Deux jeunes licenciés de l'ASACO Pays Normand, particulièrement méritants, seront désignés en fin de saison par le Comité Directeur dans les disciplines rallyes et course de côte. Ces derniers seront récompensés par un bon leur permettant de bénéficier du demi-tarif lors de leur engagement dans les épreuves de l'ASACO Pays Normand.

Catégorie « **Rallyes** », engagement demi-tarif dans les rallyes nationaux et régionaux.

Catégorie « **Courses de côte** », engagement demi-tarif dans les courses de côte.

Ces remises sont prises en charge par les organisateurs.

Pour pouvoir prétendre à cette distinction, il faudra avoir été classé dans les 25 premiers d'une coupe de France 2017.

Ce challenge est réservé aux licenciés âgés de moins de 25 ans au 31 décembre 2017.

Tous les cas non prévus seront réglés par le Comité Directeur de l'ASACO Pays Normand.

## Prix spéciaux de l'ASACO Pays Normand

A discrétion du Comité Directeur, les meilleurs représentants de l'ASACO Pays Normand, dans les différentes catégories, seront récompensés.